



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**
Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG
03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Strasbourg, le 6 février 2023

A l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin

Objet : circulaire Temps partiel 2023/2024

Monsieur le Directeur Académique,

Votre circulaire « temps partiel » pour la rentrée 2023 est parue et le couperet est tombé pour nos collègues PE : la baisse immédiate et soudaine de l'âge des enfants ouvrant droit à l'accès à un temps partiel sur autorisation. Cette mesure « impliquant une gestion rigoureuse des moyens afin d'assurer la préservation de l'intérêt des élèves », est une nouvelle restriction de droits qui n'est pas acceptable.

Cette restriction n'est pas sans faire écho avec les refus répétés et multiples des demandes de disponibilités pour convenance personnelle, de détachements, d'exeat ou encore de ruptures conventionnelles « au regard de la situation des emplois dans le département du Bas-Rhin ».

Nous vous l'accordons bien volontiers : il manque des postes partout dans le département du Bas-Rhin ! D'autant qu'une nouvelle baisse de la dotation a été annoncée lors du dernier CSA académique qui a été répercutée dans les deux départements alsaciens.

Cependant, **FO** n'accepte pas que ce soient les personnels et leurs familles qui en subissent les conséquences. Rappelons que l'administration ne leur fait aucun cadeau : lorsque ces collègues obtiennent un temps partiel ou encore une disponibilité, c'est bien en renonçant à tout ou partie de leur rémunération et de leur retraite. Les collègues qui font le choix de travailler à temps partiel pour s'occuper de leurs jeunes enfants n'ont souvent pas économiquement le choix de faire autrement. Un enseignant qui choisit de consacrer quelques années à élever correctement ses enfants tout en fournissant un service de qualité et en réduisant son temps de travail, devrait pouvoir compter sur votre soutien. Les enfants de nos collègues sont aussi des élèves dont vous devriez avoir à cœur de préserver l'intérêt.

Ces restrictions successives continuent de mettre à mal les conditions de travail des personnels et leur font courir des Risques Psycho-Sociaux. Les interpellations que nous avons reçues depuis la parution de votre circulaire en sont l'illustration. Au regard de votre responsabilité envers leur bien-être au travail, nous vous demandons d'accorder aux PE du département du Bas Rhin l'accès

à l'ensemble des dispositifs permettant aux enseignants d'aménager leur carrière, à savoir : les temps partiels, les disponibilités pour convenance personnelle, les détachements, les exeat et les ruptures conventionnelles.

Dès lors, nous vous demandons expressément de revenir sur cette restriction et de solliciter le Ministère sur cette question au centre de toutes nos préoccupations syndicales : le manque de postes et la nécessité d'en créer dans notre département.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à nos demandes, recevez Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos meilleurs sentiments syndicalistes.

Audrey LAGES, élue **FO** à la formation spécialisée du CSA-SD,

Jacques POUSSE, élu **FO** à la formation spécialisée du CSA-académique et départemental du Bas-Rhin,

Yannick LEFEBURE, secrétaire départemental **Snudi-FO 67** et secrétaire général adjoint de l'Union départementale des syndicats **FO** du Bas-Rhin